



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

AT/vg

P.V. PETI 11

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 23 février 2015

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 4 février 2015
2. Suivi des pétitions
3. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt, M. Frank Arndt remplaçant M. Marc Angel, M. Gilles Baum remplaçant M. Max Hahn, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. Justin Turpel

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Max Hahn

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 4 février 2015

Le projet de procès-verbal sous rubrique est adopté à l'unanimité.

2. Suivi des pétitions

Demandes de pétition publique

L'auteur de la demande de pétition publique 481 - Cannabis fir medizinësch Zwecker ze legaliséieren - s'était vu transmettre la prise de position gouvernementale au sujet de la pétition 345 - Ausnahmegenehmigung für

medizinisch begleitete und betreute Selbsttherapie mit den Cannabisprodukten Bedrocan, Bediol, Bedrobinol und Bedica nach dem deutschen Modell. Vu que cette prise de position ne lui a pas donné satisfaction, la Commission se prononce en faveur de la recevabilité de la demande de pétition publique 481.

En mains le texte complété de la demande de pétition publique 482 – Recht op Lëtzebuerger Sprooch – les membres de la Commission se prononcent en faveur de la recevabilité de la pétition.

Nouvelles demandes

La Commission passe en revue la liste des demandes de pétition publique nouvellement introduites.

Elle se prononce en faveur de la recevabilité de la demande de pétition publique 483 - Pétition contre le Règlement grand-ducal « ouverture de chasse pour l'année cynégétique 2015/16 » Petition gegen die Ausführungsbestimmung (RGD) « ouverture de chasse pour l'année cynégétique 2015/16 », déposée le 04.02.2015 par M. Georges Jacobs au nom de la Fédération St-Hubert.

La demande de pétition publique 484 - L'histoire du Général Patton - déposée le 12.02.2015 par Mme Romy Thilmany a pour objet d'ériger une statue du compagnon fidèle du Général Patton à côté de celle de son maître. La Commission constate que la statue du Général Patton a été érigée par la Ville d'Ettelbruck et qu'elle se trouve sous compétence communale.

La demande de pétition publique, déclarée irrecevable, sera transmise à toutes fins utiles aux autorités communales de la Ville d'Ettelbruck.

La demande de pétition publique 485 – Fir dass d'Priopriétairen d'Immobilièreskäschte bezuelen amplaz de Locataire - déposée le 12.02.2015 par M. David Arlé est avisée favorablement.

La demande de pétition publique 486 - Fir d'Ofschafe vun der Lëtzebuerger Souveränitéit an Onofhänggekeet a fir d'Annexion un d'bel'scht Kinnekraich - déposée le 18.02.2015 par M. Pascal Hansen n'était pas sans susciter de nombreux commentaires dans les médias, de sorte qu'il y a lieu de se demander s'il s'agit d'une plaisanterie ou d'une demande réelle d'abandon de la souveraineté par l'Etat luxembourgeois.

De la discussion subséquente il y a lieu de retenir les éléments suivants :

Les représentants du groupe LSAP se prononcent unanimement contre la recevabilité de la demande, craignant que la Chambre ne se couvre de ridicule au vu de l'argumentaire dérisoire et manifestement erroné de la pétition. Dans ce contexte est également soulevée la question de savoir si le principe de la publication des pétitions avant la déclaration de recevabilité est à maintenir.

Le représentant de la sensibilité politique déi Lénk se réfère à une interview que le pétitionnaire a donnée dans le Luxemburger Wort et dans laquelle il s'est opposé à la participation des étrangers aux élections législatives. Partant, l'objet de la pétition est à situer dans ce contexte. Malgré l'argumentaire douteux de la demande, l'orateur ne voit pas sur la base de quels critères la

Commission pourrait se prononcer en faveur d'un rejet. Il propose de recommander au pétitionnaire de retirer sa demande. Dans la négative, la Commission n'aurait pas d'arguments objectifs justifiant un avis défavorable.

En raison de la formulation et du contexte dans lequel la pétition se trouve placée, le représentant du groupe parlementaire déi gréng se prononce catégoriquement contre la recevabilité de la pétition.

Les représentants du groupe DP constatent que du point de vue de son contenu la pétition tourne à l'absurde, notamment en ce qui concerne une révision du Traité de Londres. Toutefois ils mettent en garde contre un avis négatif de la Commission démunie d'une argumentation fondée.

Alors qu'une majorité des représentants du groupe politique CSV opinent que la pétition est irrecevable au vu de son argumentaire, un représentant de ce groupe, tout en soutenant l'argument d'une motivation impertinente de la part du pétitionnaire, met en garde contre une éventuelle déclaration d'irrecevabilité démunie d'un fondement sérieux.

Après cet échange de vues, la Commission se déclare d'accord avec la proposition de M. le Président Marco Schank de contacter personnellement le pétitionnaire.

Après un échange de vues, la demande de pétition publique 487 – Nonante-neuf au lieu de quatre-vingt-dix-neuf - déposée le 21.02.2015 par M. Joseph Kiefer est avisée favorablement.

Alors que la demande de pétition publique 488 – Egalité des chances : Parkings « Maman et Bébés - Papa et Bébés », déposée le 22.02.2015 par Mme Marianne Beissel se prononce clairement en faveur de l'égalité des genres au niveau de la signalisation routière, il existe un manque de précision au sujet du signal invoqué. Ce signal se trouve-t-il dans un endroit public ou privé ? Existe-t-il des éléments discriminatoires au niveau des signaux repris dans le Code de la route ?

La Commission décide de demander des précisions à la pétitionnaire.

Les auteurs des pétitions reprises ci-après se sont manifestés en faveur d'une poursuite de l'instruction de leurs pétitions publiques sous le régime d'une pétition ordinaire, étant entendu que ces pétitions n'avaient pas atteint le seuil de 4.500 signatures nécessaires à l'organisation d'un débat public.

La pétition 473 - Pour une réforme du droit d'établissement - sera envoyée en vue d'une prise de position au Ministre de l'Economie.

La pétition 472 – Pour l'inscription de la laïcité du service public dans la Constitution – sera envoyée en vue d'une prise de position au Premier Ministre.

Clôtures

Les auteurs des pétitions reprises ci-après ne se sont pas manifestés, dans le délai de deux mois, au sujet des prises de position gouvernementales qui leur avaient été transmises. Partant, l'instruction de ces pétitions est à considérer comme étant close.

- Pétition 390 - Asyl an Schutz fir Whistleblower zu Lëtzebuerg
- Pétition 409 - Chèques repas
- Pétition 440 - Loi du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques

La Commission passe en revue les pétitions publiques qui n'avaient pas atteint le seuil de 4.500 signatures et dont les auteurs ne se sont pas prononcés en faveur d'une poursuite de l'instruction des pétitions reprises ci-après sous forme de pétitions ordinaires.

La Commission décide que l'instruction des pétitions reprises ci-dessous est à considérer comme étant close.

- Pétition 422 - Augmentation des frais de route transport routier
- Pétition 434 - Steierlech Erlichterung fir "Familles monoparentales"
- Pétition 461 - Zukunftspak fir proppert a gesond Waasser
- Pétition 462 - Pour que le gouvernement luxembourgeois reconnaissse l'Etat de Palestine et contribue par cela à l'instauration d'une paix juste au Proche-Orient
- Pétition 463 - Construction d'une nouvelle ligne de chemin de fer entre Esch-sur-Alzette et Luxembourg et y faire circuler des tram-trains
- Pétition 464 - Fier d'Kierzung vun den Ausgaben vun der Monarchie
- Pétition 466 - Fir eng Steierreform (Wiffraen a Wittmänner)
- Pétition 467 - Pour une tranche d'impôt supplémentaire sur les grands revenus
- Pétition 470 - Pour une interdiction de vente de boissons énergisantes aux mineurs au Grand-Duché de Luxembourg

Prises de position gouvernementales

Au cours de la réunion de la Commission des Pétitions du 4 février 2015, M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a présenté la prise de position gouvernementale au sujet des pétitions 1 à 12 reprises ci-dessous. Les pétitionnaires se verront transmettre le procès-verbal de cette réunion. Dans l'hypothèse où ces prises de position auront donné satisfaction aux pétitionnaires et sans réaction de leur part dans un délai de deux mois, l'instruction de ces pétitions sera considérée comme étant close.

1. Pétition 334 pour la révision de la hauteur des trottoirs et l'ajustement de cette hauteur
2. Pétition 336 - Etude destinée à l'évaluation des paramètres de la "Fonction d'Utilité" conditionnant le "modal-split" en matière d'utilisation du transport en commun à Luxembourg
3. Pétition 338 - Subvention de la mobilité 100% électrique à 2 roues
4. Pétition 357 - Méi Sécherheet op de Stroosse
5. Pétition 372 - Non aux radars fixes! Oui, à la répression des usagers de la route par une POLICE physiquement présente! Say NO to fixed radars and

- a big YES for more POLICE presence on our roads!
6. Pétition 377 - Contre l'utilisation de l'eau potable pour nettoyer des infrastructures publiques, notamment le nettoyage des autoroutes, le désengorgement des canaux, le lavage des véhicules et machines de l'Etat et des communes
 7. Pétition 383 - GÉINT MOBIL A FIX RADAREN
 8. Pétition 395 - Fir en öffentlechen an direkten Transport tëscht Osten, Süden, Westen a vice-versa
 9. Pétition 396 - Fermeture d'une partie du CR 119
 10. Pétition 402 - Création d'une vignette payante pour les non-résidents pour des horaires spécifiques afin de circuler à Luxembourg
 11. Pétition 408 - Fir e verbesserten effentlechen Transport owes
 12. Pétition 414 - Pour une modification du trajet de la ligne de bus 205

La Commission décide de transmettre aux pétitionnaires la prise de position du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs relative à la pétition 317 – L'article 58-2 de la loi sur la TVA .- et de réserver une suite favorable à leur lettre du 02.02.2015 demandant la clôture de l'instruction de leur pétition.

La prise de position de la de la Ministre de l'Egalité des chances relative à la pétition 437 – Pour le maintien de la liberté absolue des partis politiques d'établir leur liste électorale - sera transmise aux pétitionnaires. A défaut de réaction des pétitionnaires dans les deux mois, la pétition sera clôturée.

Demande de prolongation du délai de réponse

Par lettre du 18.02.2015, le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, saisi en vue d'une prise de position au sujet de la pétition 477 Aufhebung der Diskriminierung der Lehrbeauftragten hinsichtlich ihrer Einstufung im Gesetzesprojekt 6465, a demandé une prolongation du délai de réponse, l'objet de la pétition touchant un sujet concernant également le Ministre de l'Education nationale.

La Commission, tout en accueillant favorablement cette requête, demandera au Ministre de fournir sa réponse avant le vote par la Chambre des Députés du projet de loi 6465 déterminant le régime et les indemnités des employés de l'Etat.

3. Divers

Les membres de la Commission se voient remettre une copie de la pétition 489 - Contre la fermeture de la Clinique Ste-Marie à Esch-sur-Alzette - remise le jour même à M. le Président de la Chambre des Députés. Vu le délai assez bref entre le dépôt et l'examen de la présente pétition, la Commission décide d'en reporter l'examen à la prochaine réunion et de se prononcer, le moment venu , au sujet de l'organisation d'une réunion jointe avec la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports et la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale ainsi qu'au sujet d'une invitation des Ministres concernés, respectivement des pétitionnaires.

Le représentant de la sensibilité politique déi Lénk demande à ce que le Gouvernement se prononce au sujet des recommandations émises par la Commission des Pétitions dans le cadre du débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure 2013 (doc. parl. 6634).

Le Gouvernement sera informé en ce sens.

Par ailleurs, l'orateur aimerait être informé du suivi réservé par le Gouvernement à la pétition 290 contre les nuisances excessives aux environs de la station émettrice de RTL à Marnach, ceci en relation avec l'échange de vues entre le Premier Ministre et le Bureau de la Commission des Pétitions en date du 21.10.2014.

Le Gouvernement sera informé en ce sens.

Luxembourg, le 27 février 2015

Le Secrétaire-administrateur,
Anne Tescher

Le Président,
Marco Schank